

MALEVILLE

Bulletin Communal 2023



Mot du maire

Je viens vous exprimer en mon nom et celui du Conseil Municipal tous nos vœux de santé, de réussite et de prospérité à vous-même ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

L'époque des vœux est une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer, d'échanger sur les bons moments de l'année écoulée et sur les projets de l'année à venir.

Le bulletin communal est destiné à vous fournir des informations sur la réalisation des travaux de notre commune. Vous trouverez cette année :



- ➔ Les employés de la commune qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école, aux divers travaux d'entretien des espaces publics et à toute la gestion administrative au service de la population. Nous les remercions tous du travail qu'ils effectuent pour la bonne marche de la commune.
- ➔ L'avancement des travaux concernant la nouvelle école communale dont le déménagement aura lieu pendant les vacances de février.
- ➔ Les travaux d'enfouissement des réseaux au fond du village de Maleville qui seront suivis par les travaux de voirie.
- ➔ L'aménagement du carrefour de Souleilhac qui a été effectué par l'entreprise OLIVIER TP sous les directives de la DDT.
- ➔ Les investissements sur la voirie, voies communales et intercommunales.
- ➔ Le tri sélectif et la collecte des ordures ménagères à venir ainsi que la redevance incitative.

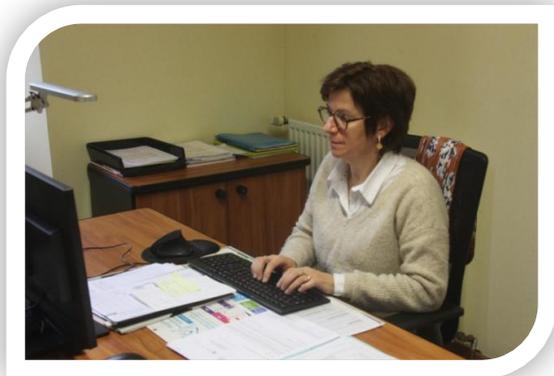
Je tiens à remercier toutes les associations de la commune qui participent par leurs diverses manifestations à l'animation de nos villages. Elles sont les forces vives de notre territoire en œuvrant pour la vie de notre commune. Ces associations regroupent de nombreux bénévoles, tous investis pour une bonne cause et qui ont besoin de notre participation et de notre soutien.

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants de la commune.

Nous vous donnons rendez-vous au printemps pour une journée portes ouvertes de la nouvelle école et son inauguration.

BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A VOUS ET A VOS PROCHES

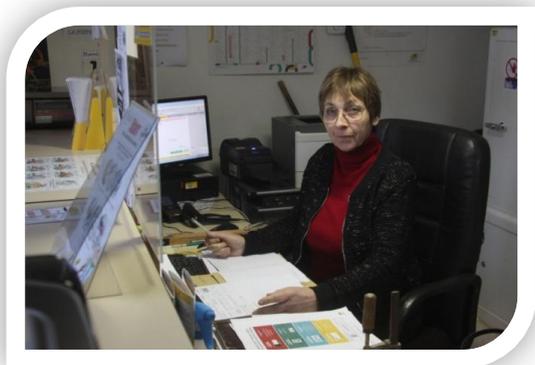
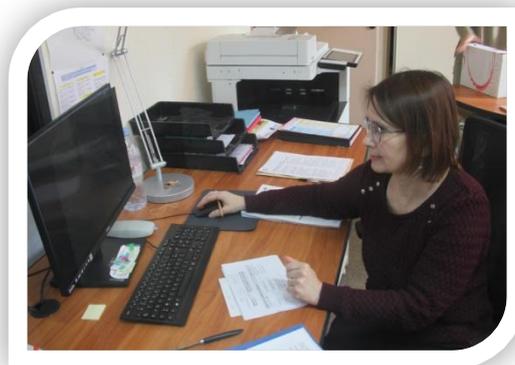
Les employés communaux



Véronique VIDAL-ROUZOLENS accueille le public et assiste la secrétaire.

Secrétariat de Mairie :

Nelly GRATUZE assure le secrétariat de mairie (comptabilité, gestion des ressources humaines, affaires générales).



Bureau de Poste :

Gisèle CANTALOUBE reçoit le public du lundi au vendredi de 9H45 à 11H45 et intervient également à l'école pour la surveillance et l'entretien.

Services Techniques :

Angélique COURCHINOUX et **Frédéric LAURENS** assurent l'entretien et le nettoyage des espaces verts, des bâtiments communaux, de la station d'épuration, des terrains de sports et loisirs.



Ecole, Cantine :

Annie GRES assure la garderie des élèves et l'entretien des locaux scolaires.



Nadine PUECH, agent polyvalente, encadre les enfants à la garderie et à la cantine, entretient les locaux et intervient également à la mairie.



Elise LACASSAGNE occupe la fonction d'ATSEM auprès des enseignantes.



Julie HUGUNET MIQUEL gère l'achat des denrées alimentaires, confectionne les repas et assure le service et la surveillance à la cantine.

L'école

L'effectif total de l'école est de 68 élèves, avec une entrée en 2023 de 4 enfants supplémentaires en petite section. Cette année, nous accueillons Léa Blaizac en service civique.



- 22 élèves de maternelle : Mme Baldo Félicia, enseignante et directrice, Mme Lacassagne Elise (ATSEM), Mme Blaizac Léa (service civique).
- 24 élèves de GS, CP, CE1: Mme Serieys Mélanie et Mme Foissac Camille, enseignantes, ainsi que Mme Blaizac Léa.
- 22 élèves de CE2, CM1 et CM2 : Mme Vialettes Cindy, enseignante.

Comme chaque année, les diverses sorties des enfants ne sont possibles qu'avec des accompagnateurs volontaires, parents ou autres et peuvent être annulées en cas de nombre insuffisant. Vous êtes les bienvenus ! Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter l'école.

La mairie participe aux sorties scolaires comme les sorties à la piscine, les transports en bus et l'achat de divers matériels pour l'école.

Organisation de la cantine

Julie Hugounet Miquel, la nouvelle cantinière, s'occupe des repas avec toujours le même objectif : travailler des produits frais et de saisons, venant le plus possible des alentours. Le gaspillage alimentaire est plus que jamais d'actualité, les enfants y sont sensibilisés. Nadine Puech ainsi que Gisèle Cantaloube participent au service et à la surveillance de la cantine.



Cette année, à la cantine, les départements français sont mis à l'honneur : tous les vendredis, un repas est concocté en fonction du département choisi. Exemple : département les Vosges: salade vosgienne, tofaille, perles des Vosges.

Une carte de France avec ses départements se trouve affichée au réfectoire. Lors de la semaine du goût, les continents étaient eux aussi représentés.

Pour consulter les menus de la cantine, n'hésitez pas à aller sur le site internet de la commune. (www.maleville.fr)

Cantine à 1 € :

Pour l'année scolaire 2022/2023, la mairie a souhaité mettre en place une tarification sociale pour la cantine scolaire. En effet, l'Etat soutient cette mesure pour permettre aux enfants des familles aux ressources les plus modestes de manger à la cantine pour 1€.

Une aide financière est donc accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Depuis le 1er Août 2022, le montant de l'aide de l'Etat est de 3€ par repas, servi et facturé à 1€ ou moins.

Cette aide de l'Etat est accordée pour une durée de 3 ans.

La garderie

Elle est assurée tous les jours d'école par les agents communaux. Les tarifs ont été maintenus à 1.75 € pour une séance, 2.75 € pour la journée et un forfait semaine à 10.50 €.

De 7h30 à 8h20 : Nadine Puech

De 16h00 à 16h30 (garderie gratuite) : Annie Grès et Nadine Puech

De 16h30 à 18h45 : Annie Grès et Léa Blaizac.



La construction de la nouvelle école

Projet phare de ce mandat, la nouvelle école va entrer en exploitation cette année.



Le chantier se terminant en janvier 2023 après 15 mois de travaux, l'ensemble du matériel sera déménagé pendant les vacances de février. Les enfants seront eux accueillis dans leur nouvelle école dès le 06 mars 2023.

Malgré la situation tendue sur le prix des matériaux, le coût total de ce chantier n'aura été augmenté que de 2% par rapport aux premiers chiffrages réalisés au début du projet en 2020.



Le coût total des travaux s'élève à 1 900 000€ dont 60% financé par les subventions accordées (1 158 096€ : aides de l'Etat, du département, de la Communauté des Communes, de la Région et de l'ADEME).

Les 742 000€ à la charge de la commune ont été financés par un prêt de 500 000€ (taux 1.1% sur 20ans) complété par de l'autofinancement (242 000€).

Nous vous invitons d'ores et déjà à l'inauguration et aux portes ouvertes qui auront lieu le 22 avril 2023.

Les travaux réalisés

Carrefour de SOULEILHAC

Afin de sécuriser l'accès à la route de Souleilhac, le Département a étudié l'élargissement de la route départementale à hauteur du carrefour. L'entreprise Olivier T.P. a effectué les travaux pour un montant de 17405€. Une subvention du département de 4 800€ est venue réduire la dépense pour la commune (12 605€).

Enfouissement des réseaux

Dans le cadre de la sécurisation du réseau électrique du secteur de St Pierre, le SIEDA a procédé à l'enfouissement du réseau sur le bas du village. La Commune a profité de l'occasion pour enfouir les réseaux de télécommunication et d'éclairage public. Celui-ci a été refait en remplaçant les luminaires par des LED, permettant, par la même occasion, une économie conséquente d'énergie. Coût total des travaux : 99 000€ dont 34 000€ financés par la commune. Le goudronnage des rues viendra parachever ce chantier.

Travaux de voirie

58 000€/an de travaux sont financés et réalisés par Ouest Aveyron Communauté sur la commune de Maleville. Il faut ajouter à ce montant, les dépenses de voiries communales :

Année	2020	→	86 000€ de travaux
	2021	→	152 000€
	2022	→	153 000€

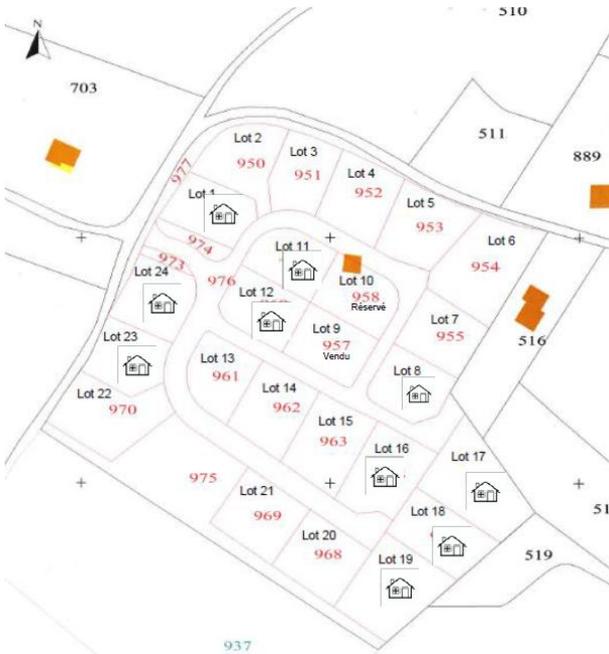


La vie communale

Les travaux à venir

La première tranche de l'opération **Cœur de village** va être lancée avec l'aménagement de la voirie menant à la nouvelle école et du carrefour de l'ancienne école.

Lotissement Le Furbidou



Un lot a été vendu sur 2022 et un a été réservé.

Il reste des terrains disponibles, renseignez-vous en mairie.

Adressage

La nouvelle dénomination des voies est terminée : elle a été votée par le conseil municipal.

Le numérotage de chacune de ces 121 voies est en cours.

La commune fournira les plaques de numéros d'habitations et il appartiendra à chacun de signaler son changement d'adresse grâce au site du service public :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

La SIL : Signalisation d'info locale



Sur l'ensemble de son territoire, Ouest Aveyron Communauté harmonise la signalisation des hébergements, restaurants, artisans et sites remarquables en bordure des axes principaux. La signalisation à Maleville sera ainsi uniformisée à celles des autres communes de la communauté de communes.

Mutuelle communale

La commune a signé un partenariat avec la compagnie MUTUALIA. Toutes les personnes habitant ou travaillant sur la commune peuvent bénéficier de tarifs privilégiés, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé ni conditions de ressources.

Mr Romain BOYER est à votre disposition pour étudier votre dossier. Coordonnées à demander au secrétariat de Mairie.

Action citoyenne : Aide à l'Ukraine



Le 24 février 2022 débute la guerre en Ukraine. La population fuit son pays et se réfugie en Europe. Deux jours de collecte ont été réalisés sur la commune de Maleville pour aider les populations expatriées. Nous remercions tous nos concitoyens pour leur générosité.

Divers

L'ancienne école du Mauron réhabilitée en logement a été louée de 1998 jusqu'à fin 2021. Lors du départ du dernier locataire et au vu des nouvelles normes sur la réglementation thermique, d'importants travaux étaient à entreprendre par la commune pour pouvoir continuer à la louer. Le conseil municipal a décidé de mettre en vente le bien pour qu'un nouvel habitant puisse s'installer durablement sur la commune.



Elle a été vendue fin décembre 2022. Nous souhaitons la bienvenue sur la commune au nouveau propriétaire.

Info sur la Fibre optique

Pour toutes questions concernant le déploiement de la fibre optique :

www.alliancetreshautdebit.fr/fr/carte-interactive-du-deploiement-particulier

Rappel sur l'élagage de vos arbres : chaque propriétaire est responsable de l'entretien de sa végétation. Pensez à élaguer !

Pour rester branché, élaguez

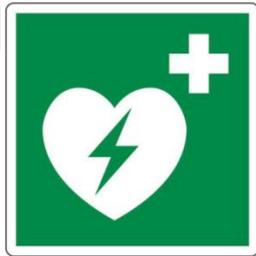
Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe

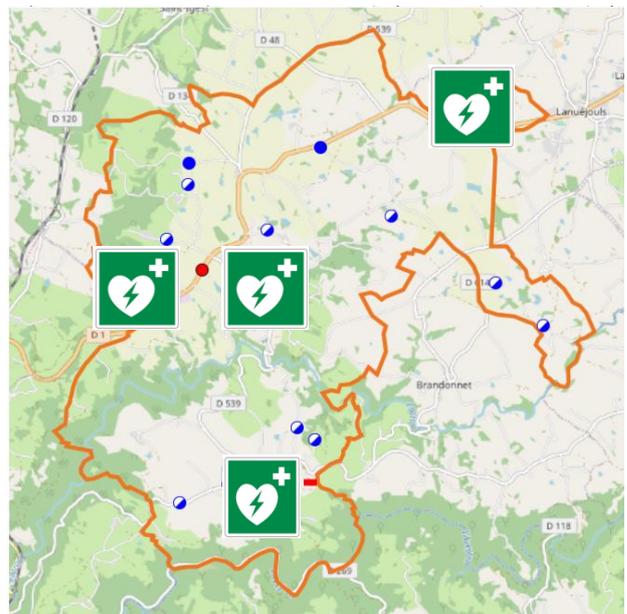
Défibrillateur



En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premiers secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Sur notre commune, nous avons installé ou remis en état des DAE. Ci-contre la carte des emplacements des défibrillateurs sur notre commune (salle des fêtes de Maleville, Foyer le Mauron, Stade Les Rives, Foyer rural de Lalo).



La gestion des déchets : Tri collectif

Depuis 2019, notre territoire fait face à une forte augmentation des coûts de traitement des déchets :

La Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP) applicable aux déchets résiduels passera de 30 €/tonne de déchets en 2021 à 58€/tonne en 2024 puis 65 € en 2025.

La loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) fixe une production maximale de déchets par an et par habitant à 150 kg.

Les élus de Ouest Aveyron Communauté n'ont pas souhaité augmenter le taux de la taxe sur les ordures ménagères mais ont préféré sensibiliser individuellement les foyers à mieux trier les déchets, à les réduire, les recycler et à optimiser le service de collecte.

Sur le territoire de la communauté des communes, la production moyenne de déchets par an et par habitant était en 2021 de 283 kg, la différence avec le plafond de la loi AGEC s'explique par un manque de tri, des déchets organiques et d'autres matériaux (verre, emballages, cartons...) sont encore trouvés dans nos sacs noirs.

Le 01/11/2022, le territoire s'est engagé à étendre les consignes de tri des sacs jaunes :

	2021	2022
Sac jaune (Poids/habitant/an)	59.60 kg	63.80 kg
Sac noir (Poids/habitant/an)	223.50 kg	208.80 kg

Les habitudes de tri ont déjà évolué en 1 an mais il reste encore des efforts à faire. Face à ces enjeux économiques et environnementaux, et pour répondre aux exigences réglementaires, notre collectivité doit évoluer :

- Réduction significative des ordures ménagères : Amélioration du tri sélectif, déploiement du compostage, recyclage, pédagogie en partenariat avec le SYDOM.

- Optimisation de la collecte : Vers une collecte robotisée en points de tri. La volonté sera de réduire les points de tri pour en optimiser la collecte et en baisser les coûts. 267 points d'apport devraient être répartis sur le territoire Ouest Aveyron Communauté et permettraient de déposer 3 types de déchets : Ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et verres. Les sacs poubelles noirs et jaunes n'étant déjà plus fournis par les communes, n'existeront plus ; chaque foyer sera muni de sacs cabas à vider directement dans les colonnes. Les aires de collecte seront faciles d'accès et situées sur des trajets quotidiens et les colonnes seront adaptées aux camions poubelles qui disposeront de grue robotisée pour faciliter la collecte des déchets.
- Mise en place d'une redevance incitative : Chaque foyer sera doté d'un badge permettant d'ouvrir la colonne de dépôt des ordures ménagères, une grille tarifaire sera établie en fonction de la production de déchets de chaque foyer. Cette redevance incitative sera progressivement mise en place dans les années qui arrivent afin de sensibiliser individuellement chaque foyer à sa production de déchets.



Mon mémotri

Petit rappel des consignes de tri pour bien remplir ta poubelle jaune



MON POSTER MALIN
Détache les 4 pages centrales de ton guide et accroche-les !

EMBALLAGES PLASTIQUES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



EMBALLAGES EN CARTON ET PAPIERS



Le recensement militaire

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat..) avant 25 ans.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Secrétariat général
pour l'administration

Le recensement militaire

C'est quoi ?
Le recensement militaire est rendu **obligatoire** par le code du service national et s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen pour la préparation à la JDC.

Le parcours citoyen :

- 1ère étape : Un enseignement sur le monde de la défense (éducation nationale)
- 2ème étape : Le recensement en mairie (à partir de 16 ans)
- 3ème étape : La participation à la JDC (à partir de 17 ans)

Comment ?

- Être de nationalité française ou binational.
- Avoir 16 ans : la réglementation prévoit le recensement entre 16 ans et 16 ans et 3 mois pour être convoqués normalement vers 17 ans et 3 mois en JDC (pas de convocation avant 17 ans).
- Détenir un livret de famille (besoin de la filiation), une pièce d'identité (prouver sa nationalité et son identité)

Le recensement est toujours possible avant l'âge de 25 ans

Pourquoi ?

- La convocation et participation à la JDC
- L'inscription via l'INSEE sur les listes électorales de votre commune (registre électoral unique)



Mémento

MAIRIE :

Lundi, jeudi de 9H à 13H00
Mardi, Vendredi de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H30.
Fermée le mercredi et samedi
Tél 05 65 29 30 20. Courriel : secretariat@maleville.fr

AGENCE POSTALE :

Lundi à vendredi de 9H45 à 11H45.
Tél : 05 65 29 36 12.

ECOLE :

Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi :
8H30 à 12H00 et 13H30 à 16H00.
Tél : 05 65 29 32 87.

GARDERIE

SCOLAIRE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7H30 à 8H20 et 16H à 18H45.

Démographie

MARIAGES

Mme FERES Jessica et Mr BEC Julien,	le 16/04/2022
Mme NUNIGE Emilie et Mr LARROQUE Sylvain,	le 30/04/2022
Mme PERMENTIE Zoe et Mr MANHES Kilian,	le 18/06/2022
Mme ALTMAYER Elodie et Mr BEDEL Bastien,	le 06/08/2022
Mr BRICARD Maxime et Mr GARASSUS Quentin,	le 20/08/2022
Mme LOULA Corine et Mr COMBRES Jean Bernard,	le 27/08/2022

PACS

2 pactes civils de solidarité ont été signés en 2022.

NAISSANCES

COPIN Leïa née le 15/11/2022
 CROS Soên né le 12/11/2022
 DELATTRE Julian né le 18/09/2022
 GARCIN Noa née le 01/11/2022
 MAURS SCOTTI Camille né le 18/02/2022
 MISEROTTI Tiago né le 29/10/2022
 SOUBIROU Noëlyya née le 14/02/2022

DECES

BASTID Louis	décédé(e) le	17/06/2022
CANTALOUBE Agnès née LAFFON		13/12/2022
CHALRET DU RIEU Henri		19/04/2022
CONTENSOU Robert		17/09/2022
ESTEVENY Odette née ROSSIGNOL		31/05/2022
FABRE Juliette		07/01/2022
FROMENT Gisèle née FULCRAND		04/06/2022
FROMENT Lucien		11/01/2022
GALICHET Jean Claude		20/08/2022
GARRIGUES Louis		01/02/2022
ISAAC Paulette née FURBURY		26/10/2022
ISSALY Zolan		10/06/2022
LAVAL Bernard		17/01/2022
LECLERC Robert		09/10/2022
MARTY Anne Marie née ESCUDIER		05/08/2022
PEREZ José		17/11/2022
PUECHBERTY Thérèse née GINESTE		03/03/2022
TAMALET Alfred		30/03/2022
TAMALET Georges		05/12/2022
TABARDEL Jean		24/08/2022
VERNHES Raymonde née POURCEL		22/07/2022